

POLLUTION DE L'AIR PAR LE DIOXYDE DE SOUFRE A MONTRAVEL

Seuil d'information et de recommandation



Communiqué du: **26/10/2015 7h00**

Observations: **Samedi 24 octobre 2015**
Terminé

Dépassement du seuil d'information et de recommandation : Alerte orange

Dans le secteur de Montravel, des concentrations élevées en dioxyde de soufre ont été mesurées samedi 24 octobre à partir de 09h15.

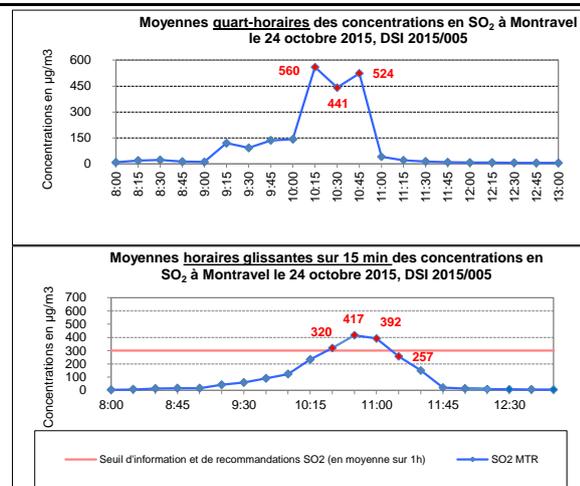
Le seuil d'information à destination des personnes sensibles, (fixé à 300 microgrammes de SO₂ par m³ d'air en moyenne sur une heure – [µg/m³]), a été dépassé à 10h30, avec une valeur de 320 µg/m³ (en moyenne horaire de 09h30 à 10h30).

Les niveaux de dioxyde de soufre sont redescendus à des valeurs faibles à partir de 11h15.

Le dépassement de seuil s'est terminé à 11h15 avec une valeur horaire glissante sur 15 min à 257 µg/m³.

La valeur limite horaire, fixée à 350 µg/m³ en moyenne sur une heure a été dépassée à 10h45 avec une valeur de 417 µg/m³.

Zones concernées	Montravel - quartiers situés à l'Est de Doniambo
Polluant	dioxyde de soufre (SO ₂)
Valeur horaire (concentration) - heure d'apparition du dépassement	320 µg/m ³ en moyenne de 09h30 à 10h30
Valeur horaire (concentration) - heure de disparition du dépassement	257 µg/m ³ en moyenne de 10h15 à 11h15
Nb de dépassement(s) réglementaire(s) (sur 1 h)	1 h
Maximum horaire (concentration - heure)	417 µg/m ³ en moyenne de 09h45 à 10h45
Moyenne journalière	25 µg/m ³



Conditions météorologiques et circonstances :

D'après les données de Météo France, des vents faibles (4 à 6 kt) de secteurs Sud-Ouest à Ouest/Sud-Ouest ont été enregistrés de 09h à 11h.

Ces conditions favorisent la dispersion du panache industriel de Doniambo (centrale thermique - SLN) vers le secteur de Montravel.

D'après les données fournies par l'industriel, la centrale thermique de Doniambo était alimentée en fioul à basse teneur en soufre (BTS) à 10h18 et l'alimentation en fioul à très basse teneur en soufre (TBTS) a été effectuée vers 10h22.

Pour mémoire, le **seuil d'information et recommandation** pour le SO₂ est de **300 µg/m³ en moyenne horaire**.

Il correspond à "un niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère au-delà duquel une exposition de courte durée présente un risque pour la santé humaine **des groupes particulièrement sensibles** et à partir duquel des informations actualisées doivent être diffusées à la population". Ce seuil n'entraîne pas de consignes de modification des comportements, hormis pour les personnes connues comme sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion.

Recommandations en cas de Seuil d'information dépassé:

Il n'est pas nécessaire de modifier les déplacements habituels ni les activités sportives sauf pour les sujets connus comme étant sensibles ou qui présenteraient une gêne à cette occasion. Pour eux, il convient de privilégier les activités calmes et éviter les exercices physiques intenses, notamment s'abstenir de concourir aux compétitions sportives.

Il est demandé aux parents et à tous les personnels s'occupant d'enfants d'être vigilants vis-à-vis de l'apparition de symptômes évocateurs (toux, gênes respiratoires...) et de ne pas hésiter à prendre un avis médical.

Il convient d'éviter l'usage du tabac, de solvants ou autres produits irritants des voies respiratoires pour ne pas aggraver les effets de la pollution.

Le SO₂ en bref:

Le dioxyde de soufre provient principalement de la combustion des carburants fossiles (charbons, fiouls...) dans les secteurs de l'industrie, et des transports. Le dioxyde de soufre est un gaz irritant, associé à une fréquence accrue des hospitalisations pour maladies respiratoires et cardiaques.

À Nouméa, le dioxyde de soufre est essentiellement d'origine industrielle (centrale thermique de Doniambo). Il se retrouve dans l'air après la combustion du fioul lourd contenant du soufre.

Plus d'information sur la qualité de l'air, les indices quotidiens, les bulletins de résultats: www.scalair.nc

Les données communiquées par Scal-Air peuvent faire l'objet d'une invalidation technique ultérieure